

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 23 juin 2022
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 33

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 29/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2022
(accusé de réception du 28/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Association Hip Hop New School : convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025

—————

Il est proposé d'entériner la convention pluriannuelle d'objectifs associant la ville de Quimper, la ville de Concarneau, les communautés de communes Concarneau Cornouaille Agglomération et du Haut Pays Bigouden, le Département du Finistère, l'Établissement Public Culture Lab 29, la Région Bretagne autour du projet de l'association Hip Hop New School.

L'association Hip Hop New School a fédéré autour de son projet associatif la ville de Quimper, la ville de Concarneau, les communautés de communes Concarneau Cornouaille Agglomération et du Haut Pays Bigouden, le Département du Finistère, l'Établissement Public Culture Lab 29, la Région Bretagne, pour aboutir à la rédaction d'une convention pluriannuelle d'objectifs couvrant la période 2022-2025.

Dans ce cadre, la ville de Quimper entend affirmer les axes prioritaires de son engagement pour la culture, qui orientent le soutien qu'elle apporte aux acteurs culturels de son territoire. À ce titre, elle porte une attention particulière aux projets :

- soutenant le développement des publics, et l'émergence artistique ;
- développant une programmation exigeante, de qualité et accessible au plus grand nombre ;
- favorisant la permanence artistique et la dynamique collective, entre acteurs et avec la collectivité ;
- participant de l'ancrage territorial des structures culturelles, et jouant l'attractivité du territoire.

C'est sur ces bases qu'elle apporte son soutien à l'association Hip Hop New School par l'octroi de subventions, la mise à disposition de locaux pour ses activités et l'accompagnement technique des événements qu'elle organise.

Le contenu du projet et des engagements de chaque partenaire est détaillé dans la convention pluriannuelle d'objectifs, conclue pour quatre ans.

Un bilan à mi-parcours est prévu afin d'ajuster si nécessaire les objectifs à l'évolution du projet. Il pourra également, éventuellement, rendre possible l'intégration dans la convention de nouveaux partenaires publics de l'association.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Quimper, l'association Hip Hop New School et ses différents autres partenaires publics.